



Observatoire des Municipales 2020 : les dernières actualités

A quelques mois des élections municipales, SEANCE PUBLIQUE fait le point sur les dernières actualités, avec un focus sur les villes de plus de 30 000 habitants : candidats investis, candidatures pressenties, principales tendances qui se dessinent à la date du 6 septembre.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Fiscalité locale : le projet de réforme examiné dans le cadre du PLF 2020

Le projet de réforme de la fiscalité locale, qui vise notamment à compenser la suppression de la taxe d'habitation, sera intégré au projet de loi de finances 2020. Au cours du mois de septembre, les associations d'élus ont fait part de leurs remarques sur le projet qui leur a été présenté par le gouvernement avant l'été.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Edouard PHILIPPE présente son « Plan pour la ruralité »

A l'occasion de l'ouverture du Congrès de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF), Edouard PHILIPPE a annoncé un plan de soutien à la ruralité et ses habitants. 173 mesures seront mises en œuvre pour revitaliser les zones rurales : soutien au petit commerce, couverture numérique intégrale du territoire, revitalisation des centres-villes...

[Cliquez pour lire la suite](#)

Projet de réforme constitutionnelle : des dispositions qui concernent les territoires

Le Gouvernement a présenté le mercredi 28 août en Conseil des Ministres un projet de révision de la Constitution et deux projets de loi, organique et ordinaire, qui réforment les institutions. **Sur les territoires le projet entend donner « plus de responsabilités et de libertés aux territoires »**, en introduisant un droit à la différenciation entre collectivités territoriales.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Le Gouvernement dévoile 24 territoires d'innovation :

Le 13 septembre dernier, le Premier ministre Edouard PHILIPPE a annoncé **les 24 territoires lauréats de l'action "Territoires d'innovation"**, qui seront soutenus par l'Etat dans le cadre du **Grand Plan d'Investissement**. Une aide destinée à faire émerger, notamment, des projets innovants et écologiques dans 6 métropoles, 8 territoires ruraux et 9 villes moyennes.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Les Territoires d'industrie se dotent d'un Observatoire

Les 141 territoires d'industrie disposent désormais d'un observatoire. Inauguré le 5 juillet à l'école des Mines en présence d'Olivier LLUANSI, délégué aux Territoires d'industrie. L'objectif de cette institution est de mesurer l'impact de la politique des Territoires d'industrie et d'identifier les raisons pour lesquelles un territoire fonctionne ou non.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Actualité législative : les textes en lien avec les territoires

Projet de loi « 3D » (décentralisation, différenciation, déconcentration), « Projet de loi Engagement et proximité », loi sur les communes nouvelles, loi sur la communauté européenne d'Alsace, le point sur l'actualité des textes de loi en lien avec les territoires.

[Cliquez pour lire la suite](#)

La 19^e Conférence des villes de France Urbaine

Le 18 septembre avait lieu à l'Hôtel de Ville de Paris la 19^e édition de la Conférence des Villes de France Urbaine, l'association qui représente l'ensemble des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes de France. Réforme de la fiscalité locale, projet de loi engagement et proximité, nouvel acte de la décentralisation, tels sont les thèmes qui ont été abordés.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Observatoire des Municipales 2020

A quelques mois des élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, SEANCE PUBLIQUE propose un suivi régulier des candidatures (avec un focus sur les villes de plus de 30 000 habitants), des enjeux et des dernières actualités.

Le point sur la situation au 23 septembre :

- Au 23 septembre, la Commission nationale d'investiture (CNI) de LREM a investi ou soutenu 183 têtes de liste ; la CNI de l'UDI a investi une première série de 183 chefs de file ; le Modem a désigné 200 chefs de file dans les villes de plus de 9000 habitants et devrait investir des candidats fin septembre-début octobre.
- Les candidats PS, LR et RN ne sont pas tous connus :
- La position du gouvernement qui permettrait à des membres du gouvernement de se présenter (à partir de janvier 2020) et de démissionner après élection pourrait en encourager un certain nombre. On parle de : **Gérald DARMANIN** (Tourcoing), **Didier GUILLAUME** (Biarritz), **Sébastien LECORNU** (Vernon, Eure) ; **Marlène SCHIAPPA** (XIV^e arrondissement de Paris) ; **Elisabeth BORNE** (Montrouge, Hauts-de-Seine) ; **Emmanuelle WARGON** (Vincennes ou Saint-Mandé, Val-de-Marne) ; **Laurent NUNEZ** (Bourges, Cher), **Gabriel ATTAL** (Vanves, Hauts-de-Seine).

L'analyse des enjeux des élections municipales, ... une élection à plusieurs tours :

- Un premier tour qui permet de compter les voix ; on peut imaginer cette fois un maximum de listes
- Un second tour qui permet de constituer des alliances et des nouvelles listes ; toutes les listes ayant atteint 10% et plus des suffrages exprimés peuvent se maintenir.
- Le Conseil municipal réunit tous les conseillers élus proportionnellement sur chaque liste. Une majorité municipale se constitue alors pour élire le maire et les adjoints ensuite issus de cette même majorité.
- Dans les EPCI, les conseillers communautaires élus au deuxième tour proportionnellement aux résultats par communes se réunissent pour élire le président et ensuite les vice-présidents qui se répartissent proportionnellement en fonction de leurs poids. Ils ne sont donc pas tous issus de la majorité.
- Les résultats des élections municipales vont permettre aux Partis politiques nationaux de se compter et de se mesurer.
- Les résultats des élections sénatoriales de septembre 2020 (moitié du Sénat) dépendra des conseillers municipaux, grands électeurs pour l'élection sénatoriale.

Gérald LARCHER, l'homme fort de la droite et du centre dans les territoires réunira sa grande convention nationale le 10 octobre

Le renouvellement du Sénat se joue lors de ces élections municipales. Le Président du Sénat **Gérald LARCHER** l'a bien compris et c'est pourquoi il multiplie les initiatives en faveur des territoires. Il a fait sa rentrée politique le 4 septembre dernier, en plaçant **la défense des territoires au cœur de son message**. Il voit dans la proximité et la décentralisation un moyen de réparer les fractures françaises : **« Il faut faire confiance aux élus et approfondir la décentralisation »**, a-t-il déclaré.

Engagé dans une démarche de réflexion et propositions, il poursuit son **« Tour de France de la droite et du centre »**, concentré sur les prochaines élections municipales et sénatoriales. Il a débuté son tour de France le 21 juin dernier avec **Xavier BERTRAND (La Manufacture)**. Il a ainsi participé tout au long du mois de septembre à une série d'événements politiques qui vont au-delà du seul parti Les Républicains : campus des Républicains avec **Bruno RETAILLEAU (Force Républicaine) et Christian JACOM (Les Républicains)** à La Baule le 31 août, Fête de la Pomme avec **Hervé MORIN (Nouveau Centre et ARF), François BAROIN (AMF), Dominique BUSSEREAU (ADF)** le 1^{er} septembre en Normandie, convention sur les banlieues avec **Valérie PECRESSE (Libres !)** le 12 septembre en région parisienne. Il va également à la rencontre des élus locaux de toute la France : il a ainsi rendu visite aux élus du Cher le 11 septembre, était au congrès des Maires de Saône-et-Loire le 13 septembre, et au congrès des Maires d'Eure-et-Loir le 14 septembre.

Cette « tournée » s'achèvera **le 10 octobre prochain par une grande convention nationale qui se déroulera à Sèvres (Hauts-de-Seine)**.

L'objectif est de faire des propositions sur les territoires et de réussir à réunir sur une même tribune la grande famille de la droite et du centre.

« Gérald Larcher est en train de recoudre la droite et le centre en partant du terrain » (Philippe BAS, Président de la commission des Lois du Sénat).

Projets et programmes :

- Depuis le 1^{er} septembre, les maires-sortants ne peuvent plus faire la promotion de leurs bilans s'ils sont candidats ;
- A moins de 6 mois on ne voit pas d'ébauches de programmes et les partis politiques nationaux sont plus polarisés car les investitures que par les programmes politiques
- Le vote écologiste est recherché par tous les candidats et les propositions écologistes autour de la mobilité, du logement, de la transition écologique, de l'alimentation, de l'alliance urbain/rura devraient être une majeure des propositions.
- Le vote des moins de 35 ans sera également recherché car ils se sont largement abstenus aux dernières élections.

SEANCE PUBLIQUE fait une étude de la situation dans les grandes villes de plus de 35 000 habitants.

Dans le cadre de son Groupe Territoires et pour suivre l'évolution des écosystèmes de chaque ville, SEANCE PUBLIQUE analyse la situation des villes de plus de 30 000 habitants et leurs enjeux. L'analyse tiendra compte des interactions avec les intercommunalités et/ou métropoles. Pour recevoir une actualisation régulière de cette analyse, vous pouvez adhérer au Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE.

Les maires sortant redoutent les étiquettes

Un important renouvellement avait eu lieu lors des dernières élections municipales avec l'arrivée de nombreux nouveaux maires droite et centre villes moyennes et quelques grandes villes de plus de 100 000 habitants au Parti socialiste. La mise en place du non cumul de mandats avec un mandat parlementaire a également conforté l'image d'un grand nombre de maires qui ont préféré le mandat local au mandat national.

Tous ces élus sortants, forts de leurs bilans semblent cette fois privilégier l'image locale, la défense de leurs bilans. Face aux mauvais résultats aux dernières élections européennes de leurs partis (LR et PS), face à la tentative REM, il semble qu'un grand nombre vont refuser les étiquettes politiques et privilégier le rassemblement local.

- A **Bordeaux**, l'héritier d'Alain JUPPE, **Nicolas FLOIRIAN**, sera concurrencé par le « *marcheur* » **Thomas CAZENAVE**, s'en est expliqué. « *Quand je dis que je ne serai pas candidat avec une étiquette, que je ne sollicite aucune investiture, c'est parce que je fais une différence entre ce qui relève d'une action locale et ce qui relève d'une action nationale* ».

- Dans les autres grandes villes, les instances nationales de LR, tournées vers l'élection du Président du parti, **tardent à investir des candidats de manière officielle**.

- Pourtant, les 1ers sondages sont assez concluants pour quelques maires sortants (à Reims, **Arnaud ROBINET** passerait au 1^{er} tour avec 56% des voix contre 6% pour le candidat LREM). En rendant publics ces sondages dans quelques villes, **Jean LEONETTI** a voulu dire aux maires sortants LR que leur sort ne dépendrait pas **d'Emmanuel MACRON** mais de tout leur travail accompli sur le terrain.

Certains élus LR mettent en garde cependant contre l'effacement de l'étiquette « droite » pour ces municipales. C'est le cas du député LR de l'Aveyron **Arnaud VIALA** qui a déclaré : « *Le maillage territorial a été notre force et est aujourd'hui notre dernière carte maîtresse. Si trop d'élus ou de candidats renoncent à notre étiquette pour diverses raisons, nous en serons affaiblis.* ».

Réforme de la fiscalité locale : où en est-on ?

La réforme de la fiscalité locale préparée par le gouvernement s'annonce comme « **l'une des plus importantes réformes de fiscalité locale depuis Jacques CHABAN-DELMAS** », comme l'a rappelé **Jacqueline GOURAULT**, Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Initialement prévue pour l'automne 2018, la réforme a été reportée deux fois (mi-avril 2019 puis été 2019), pour finalement **figurer dans le projet de loi de finance 2020**, qui sera examiné au Parlement cet automne.

Les grandes lignes de la réforme de la fiscalité locale

- La **suppression de la taxe d'habitation** pour les 20% les plus aisés sur les résidences principales d'ici 2023 (une baisse de 1/3 en 2021, puis en 2022, puis suppression totale en 2023)
- **Mécanismes de compensation.** La suppression de la taxe d'habitation représentant une perte de recettes pour les collectivités territoriales, le gouvernement prévoit plusieurs mesures pour les compenser :
 - **Transfert de la taxe foncière des départements vers les communes** afin de créer une source de revenu compensatoire pour les communes.
 - **L'affectation d'une partie de la TVA** (impôt national), **aux départements** en compensation de la perte de la taxe foncière pour ces derniers ;
 - **L'affectation d'une fraction de la TVA aux intercommunalités**, qui conserveraient la part de la taxe foncière qu'elles détiennent déjà ;
 - **La création d'un « coefficient correcteur »** : le transfert de la taxe foncière vers les communes, combiné à une suppression de la taxe d'habitation, va créer des disparités entre les communes. On devrait avoir des **communes surcompensées** (qui auront un surplus de recettes avec le transfert de la taxe foncière), et des **communes sous-compensées** (qui verront au contraire leurs recettes à la baisse). Le coefficient correcteur permettrait alors de reverser aux communes sous compensées, les surplus de bénéfices des communes réalisant un bénéfice supérieur à 15 000 euros.

Jacqueline GOURAULT, Gérald DARMANIN et le secrétaire d'Etat Sébastien LECORNU, ont engagé des **dialogues et des rencontres avec des élus et acteurs locaux** afin d'échanger sur les modalités de cette réforme. Les échanges avaient débuté en 2018, puis interrompu pendant un an, pour reprendre le 18 Juin 2019. La réforme suscite de nombreux **débats, critiques et questionnements de la part des acteurs et élus locaux** :

- La disparition du **lien commune/habitant** qui peut voir disparaître le dispositif électoral du fait qu'une grande partie des électeurs ne seraient plus contribuables locaux.
- Les élus des intercommunalités et des métropoles souhaiteraient se voir attribuer la part départementale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) **afin de rétablir un lien entre l'économie et le territoire pour renforcer le développement économique de leurs territoires.**
- La fraction de la CVAE au profit des départements fait dire à certains que les départements pourraient récupérer une partie de la compétence économie.

Le bilan contrasté de la contractualisation

A l'issue de la Conférence Nationale des Territoires qui s'étaient tenue à Cahors en 2017, les principes de la contractualisation instaurant l'encadrement de la dépense locale avaient été fixés.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 fixait ainsi, dès 2018, un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 1,2% par an sur une période de 5 ans ainsi qu'une réduction de leur besoin de financement de 2,6 milliards d'euros par an. En contrepartie, le Gouvernement s'engageait à mettre un terme à la baisse des dotations de l'Etat.

229 collectivités sur les 322 collectivités concernées (celles dont les dépenses de fonctionnement étaient supérieures à 60 millions d'euros) avaient signé.

Toutes collectivités confondues, la progression de leurs dépenses a été contenue à + 0,3 % en 2018. Seules 14 collectivités n'ont pas atteint l'objectif.

Le bilan est plus mitigé concernant les besoins de financement. Toutes collectivités confondues, cette baisse n'a été que de 647 millions d'euros contre les 2,6 milliards d'euros prévus dans la loi.

Les négociations sur la génération de contrats pour la période 2021-2023 devraient s'engager prochainement. La prochaine loi de programmation des finances publiques sera présentée au printemps 2020.

Les associations d'élus réclament des évolutions du dispositif, et souhaitent notamment revoir les prévisions d'évolution de l'inflation pour le calcul de la limite des dépenses.

Les associations d'élus engagés dans la réforme de la fiscalité locale



Assemblée des Maires de France

- Souhaite une **compensation perpétuelle pour la taxe d'habitation** ;
- Souhaite une **compensation par dégrèvement** y voyant "le seul dispositif qui permette de garantir une compensation intégrale des ressources supprimées, de préserver la dynamique des bases, de garder le pouvoir de taux des communes, des intercommunalités et des départements, de respecter intégralement leur autonomie financière et fiscale tout en maintenant le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les citoyens.", alors que le gouvernement s'est dit défavorable à cette option de dégrèvement ;
- Critique le **calendrier d'adoption de la réforme**, car le fait d'inscrire la réforme dans un PLF accélère la procédure, alors que la réforme devait faire l'objet d'un texte spécifique, qui aurait laissé plus de temps d'échanges et de débat avec le gouvernement.



Assemblée des Départements de France

- Souhaite une **compensation perpétuelle** ;
- Dénonce une **perte d'autonomie financière** des départements car la réforme les prive du seul impôt sur lequel ils ont un pouvoir de taux. L'ADF s'appuie notamment sur l'analyse publiée le 5 août dernier par l'Association Finances Gestion et Evaluation des Collectivités Territoriales (Afigese), association de gestionnaires de collectivités.
- Dans cette note, l'Afigese « alerte sur les conséquences financières pour les départements du remplacement de la taxe foncière départementale par une fraction de la TVA nationale ». Elle estime que ce dispositif les placerait « dans une impasse budgétaire dès le prochain retournement de conjoncture » et que, dans cette situation, ils ne disposeraient « plus d'aucun filet de sécurité ».



Association des communautés de France

- S'oppose à une **spécialisation fiscale de l'intercommunalité** sur la TVA ;
 - Demande une **clarification des responsabilités fiscales** ;
 - Alerte sur les **coûts de cette réforme** du fait du coût des compensations.
- Les deux principaux motifs de satisfaction concernent la confirmation à la fois de :
- La **poursuite de la révision des valeurs locatives** ;
 - L'affectation **intégrale de la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) au bloc local.



France urbaine

- Préférerait un transfert d'une partie de la **CVAE** plutôt que la TVA ;
 - Dénonce la **contrainte de temps** qu'impose l'inscription de la réforme dans le PLF, contraignant les dialogues ;
 - S'alarme sur le fait de voir d'ici **2013, 80% des électeurs des grandes villes ne plus être contribuables** ;
 - Le schéma d'allocation, en compensation de leur taxe d'habitation, d'une fraction de TVA aux EPCI ne permet pas d'assurer une recette qui soit en lien avec l'action menée ;
 - La **disparition de la taxe d'habitation risque de priver les territoires d'accueil de nouveaux logements sociaux** de la quasi-totalité des recettes afférentes (demande pour ce fait une ressource adaptée aux EPCI pour accueillir les logements sociaux).
- Points de satisfaction :**
- L'inscription législative de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ;
 - La proposition de modalité de descente du foncier bâti départemental ;
- La spécialisation fiscale induite par l'allocation du foncier bâti à un seul niveau d'exécutif local.



Remarques :

- Se félicite que les communes et les intercommunalités continuent à percevoir une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Souhaiterait se voir allouer une part de la TVA jugée comme une « ressource dynamique » ;
- Afin de garantir le dynamisme des recettes des collectivités dans le futur, il convient qu'une augmentation de 20% des bases ou du taux de la taxe foncière se traduise par une augmentation de 20% du produit de taxe foncière pour la collectivité ;
- L'incertitude du financement de la mesure : L'affectation de la fraction départementale de foncier bâti (14,2 Md€) ne permet pas de compenser la perte de la TH pour les communes (autour de 15 Md€). Le gouvernement n'a pas précisé la ressource financière complémentaire permettant de garantir le même niveau de ressources aux communes.

Edouard PHILIPPE présente son « Plan pour la ruralité »

Le 20 septembre, à l'occasion de l'ouverture du Congrès de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF), Edouard PHILIPPE a annoncé un vaste plan de soutien à la ruralité et ses habitants.

Le **plan d'action du Gouvernement en faveur des territoires ruraux dit « Agenda rural »** s'appuie sur le rapport « **Ruralités** :

Nous avons demandé à un certain nombre de connaisseurs de la ruralité de travailler et de nous dire ce qu'ils suggèrent pour mettre en place un ensemble de politiques publiques (...) qui permettraient de changer significativement la donne ».

Edouard PHILIPPE, Congrès de l'AMRF, le 20 septembre 2019

une ambition à partager », remis le 26 juillet 2019 à Jacqueline GOURAULT,

Ce rapport avait été commandé à la mission « Agenda rural » lancée fin mars conjointement par la ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. A l'issue de 3 mois de consultations avec des acteurs des territoires (élus, associations d'élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées, services de l'Etat...), les membres de la mission avaient formulé 200 propositions pour nourrir l'agenda rural du gouvernement. **Edouard PHILIPPE a annoncé que le Gouvernement reprendrait 173 de ces 200 propositions** pour son plan d'action en faveur de la ruralité.

Le gouvernement n'ayant pas retenu l'idée d'une loi globale sur la ruralité, il s'agira de **compléter les nombreux textes en cours de discussion ou à venir** : Engagement et proximité, Mobilités, l'éventuelle future loi sur le foncier agricole, et bien sûr la future loi de finances pour 2020 pour ce qui est des premières mesures fiscales.

Les mesures phares :

- Renforcer les petits commerces dans les zones rurales, avec le lancement en 2020 d'un **plan de soutien aux petits commerces dans les zones rurales** (les petits commerces situés dans les communes de moins de 3000 habitants pourront, avec l'accord des communes concernées, bénéficier d'exonérations fiscales) ;
- **Revitaliser les petites villes**, à travers le déploiement d'un nouveau programme (après Cœur de villes) en faveur des petites centralités et qui sera co-construit avec les collectivités pour être déployé en 2020. Les objectifs : maintenir et déployer le petit commerce, conforter les services, accélérer la réhabilitation des logements et valoriser le patrimoine de ces villes ;
- Déployer la « **boussole des jeunes** » dans les territoires ruraux, une plateforme qui permet aux jeunes de bénéficier d'un accès facilité aux services qui leur sont offerts dans ces territoires (cartes de réduction pour les transports, accès à des activités culturelles et sportives, dispositifs de recherche d'emploi) ;
- **Garantir l'accès au numérique**, avec le déploiement de la 4G dans toutes les zones du territoire.

Le Gouvernement dévoile 24 territoires d'innovation

À l'occasion d'un déplacement dans la Drôme le 13 septembre dernier, Edouard PHILIPPE a annoncé les 24 territoires lauréats de l'action "Territoires d'innovation", qui seront soutenus par l'Etat dans le cadre du **Grand Plan d'Investissement**. Une aide destinée à faire émerger des projets innovants et écologiques dans 6 métropoles, 8 territoires ruraux et 9 villes moyennes. Signe de l'importance accordée au projet, c'est le Premier ministre lui-même qui en a fait l'annonce, en visite dans deux sites lauréats proches de Valence, la Biovallée de la Drôme, et Romans, ancienne capitale de la chaussure. Considérée par l'exécutif comme l'une des actions phares du Programme d'investissement d'avenir (PIA), l'initiative a été dotée d'une **enveloppe de 450 millions d'euros**. Quelque 150 millions d'euros de subventions seront alloués aux collectivités, chefs de file. 300 millions d'euros seront également investis en fonds propres, la philosophie de l'appel à projets reposant sur un étroit partenariat entre collectivités locales et entreprises.

Les territoires d'industrie se dotent d'un Observatoire

Les 141 territoires d'industrie disposent désormais d'un observatoire. Inauguré le 5 juillet à l'école des Mines en présence d'Olivier LLUANSI, délégué aux Territoires d'industrie. L'objectif de cette institution co-fondée par la Banque des Territoires, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des dépôts et Mines Paris Tech est de **mesurer l'impact de la politique des Territoires d'industrie et d'identifier les raisons pour lesquelles un territoire fonctionne ou non.**

L'observatoire réunira chaque mois des représentants de la Direction général des Entreprises (DGE) de Bercy, de BpiFrance, de Pôle Emploi, de l'Ademe, du Commissariat général à l'Egalité des Territoires (CGET) de Business France et deux associations d'élus (Régions de France et l'Assemblée des communautés de France). Des chercheurs des universités de Poitiers et de Paris-Nanterre participeront également aux travaux.

Échanges de bonnes pratiques et retours d'expériences serviront ainsi à l'ensemble des 141 territoires d'industrie.

« On attend entre 50 et 100 projets par territoire (...). Il va y avoir un gros travail de préparation. Il faudra attendre la fin de l'année pour qu'on entre dans une phase un peu opérationnelle (...). On a besoin d'avoir des totems, des étendards, qui apportent des réponses à des problématiques »

François BLOUVAC, responsable des Territoires d'industrie à la Banque des Territoires.

Projet de réforme constitutionnelle : des dispositions qui concernent les territoires

Le Gouvernement a présenté le mercredi 28 août en Conseil des Ministres un projet de révision de la Constitution et deux projets de loi, organique et ordinaire, qui réforment les institutions. L'entrée en vigueur de la réforme institutionnelle est prévue au prochain renouvellement de l'Assemblée nationale. Le projet de réforme constitutionnelle ne sera pas discuté au Parlement sans "accord global" préalable de l'Assemblée et du Sénat, a prévenu la ministre de la Justice Nicole BELLOUBET à la sortie du conseil des ministres.

Sur les territoires le projet entend donner « plus de responsabilités et de libertés aux territoires », en introduisant un droit à la différenciation entre collectivités territoriales permettant :

- ✓ À certaines collectivités d'exercer des compétences, dont ne disposent pas les autres collectivités de la même catégorie ;
- ✓ Aux collectivités territoriales et à leurs groupements de déroger, lorsque la loi ou le règlement l'ont prévu, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.

Actualité législative

Jacqueline GOURAULT précise les modalités de préparation de son projet de loi de décentralisation 3D

A l'occasion de la 19^e édition de la Conférence des Villes de France Urbaine qui a eu lieu à Paris le 18 septembre Jacqueline GOURAULT a précisé les modalités de préparation du **« nouvel acte de décentralisation »** qui avait été annoncé au mois de juin par Edouard PHILIPPE.

La Ministre travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de loi qui pourrait s'appeler « 3D » pour **« décentralisation, différenciation et déconcentration »** : **Calendrier** :

Décentralisation : le texte pourrait procéder à des clarifications en matière de répartition des compétences, voire à des nouveaux transferts, notamment dans les domaines de la **mobilité, du logement et de la transition écologique.**

Différenciation : le texte permettrait d'élargir le dispositif de l'expérimentation par la mise en œuvre d'un principe de différenciation (qui figure aujourd'hui dans le projet de réforme constitutionnelle). L'enjeu est de mettre en œuvre dans les territoires des solutions sur-mesure, **adaptées aux spécificités locales.**

Déconcentration : les collectivités territoriales pourraient avoir un pouvoir réglementaire dans un certain nombre de domaines afin d'adapter les normes aux réalités locales.

- Automne 2019 : période de concertation avec l'organisation d'un « Tour de France » dans chaque région. Chaque préfet de région en sera le garant, dans le cadre de conférences territoriales de l'action publique (CTAP), qui réuniront tous les élus locaux.
- Le projet de loi sera présenté **après les élections municipales 2020.**

Nomination de deux rapporteurs au Sénat sur le projet de loi « Engagement et Proximité » :

Le 18 juillet dernier, la commission des lois du Sénat a nommé les deux rapporteurs du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, porté par **Sébastien LECORNU**. A quelques mois des élections municipales, **le projet de loi engagement et proximité vise notamment à revaloriser le statut du maire** (protection juridique, accompagnement pouvoirs de police) **et à clarifier des points qui avaient été traités dans la loi NOTRe de 2014** tels que les relations entre les communes et les intercommunalités (ex. du transfert des compétences eau et assainissement).

L'examen devrait débiter au mois d'octobre au Sénat, en décembre à l'Assemblée Nationale pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

- **Mathieu DARNAUD** : Sénateur LR de l'Ardèche (depuis 2014). Membre de la commission des lois. Premier VP chargé de la simplification des normes de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Il a été maire de la commune de Guilherand-Granges (Ardèche) jusqu'en 2017 et Président de la communauté de communes Rhône Crussol jusqu'en 2015. Il a parrainé Laurent WAUQUIEZ pour l'élection à la présidence de LR en 2017.
- **Françoise GATEL** : sénatrice UC d'Ille-et-Vilaine. Membre de la commission des lois. Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Elle a été maire de Chateaugiron (Ille-et-Vilaine) de 2001 à 2017. Elle a soutenu Alain JUPPE à la primaire de LR pour l'élection présidentielle de 2017.

A l'Assemblée Nationale, c'est **Bruno QUESTEL** (LREM, COM LOIS, Eure) qui est pressenti pour être le rapporteur du texte « Engagement et proximité ».

Série de promulgations de lois en lien sur les territoires :

- **Loi sur l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**

La loi portant création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a été publiée au Journal Officiel le 26 juillet. Le texte vise à concrétiser l'annonce faite par le Président de la République le 17 juillet 2017 d'une **agence unique pour l'action territoriale de l'État**. Le texte final de la loi énonce que « *l'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission... de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques* ». Elle doit ainsi faciliter l'accès des porteurs de projets aux différentes formes, publiques ou privées, d'ingénierie juridique, financière et technique, qu'elle recense, apporter un concours humain et financier aux collectivités territoriales, favoriser la coopération entre les territoires. **Jacqueline GOURAULT** a annoncé la publication du décret d'application de la loi pour cet automne. L'Agence pourrait voir le jour au mois de décembre.

- **Loi sur les communes nouvelles**

La loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires (dite « loi sur les communes nouvelles ») a été promulguée le 2 août dernier, après avoir été adoptée en 2^e lecture au Sénat le 24 juillet. Déposée au Sénat par **Françoise GATEL** (UC, Lois, Ille-et-Vilaine), ce texte a pour objectif d'apporter davantage de souplesse dans le développement des communes nouvelles. Les mesures prévues par cette proposition de loi auront **des effets très concrets dès les prochaines élections municipales en 2020** : composition du conseil municipal, assouplissement des seuils, création de commune-communauté... Pour rappel, une commune nouvelle est une collectivité territoriale à part entière dans laquelle ont fusionné des communes sur la base du volontariat. Elle dispose de la qualité de collectivité territoriale, mais son fonctionnement est adapté à l'existence de communes déléguées.

- **Loi sur la collectivité européenne d'Alsace**

Adoptée à l'Assemblée nationale le 25 juillet 2019, la loi compétences de la Collectivité européenne d'Alsace a été publiée au Journal officiel du 3 août 2019. Le texte accorde à la future CEA, fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, des prérogatives spécifiques. Il offre ainsi à la nouvelle collectivité la possibilité d'organiser un schéma alsacien de coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse. La CEA coordonnera la politique touristique sur son territoire et se verra transférer des routes nationales et autoroutes

non concédées sur lesquelles elle pourra, si elle le souhaite, lever des ressources spécifiques pour contribuer à maîtriser le trafic routier des marchandises.

- **Loi sur l'Agence Française de la Biodiversité**

La loi "portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement" a été publiée au Journal officiel le 26 juillet. Le texte instaure dès 2020 le nouvel opérateur né de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Environ 2.700 agents sont ainsi rassemblés dans le nouvel établissement qui disposera d'un budget de l'ordre de 340 millions d'euros. Selon le ministère de la Transition écologique, *"cette mise en commun permettra de renforcer l'efficacité des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité, notamment dans leur dimension territoriale."*

SEANCE PUBLIQUE était à la 19^e Conférence des Villes de France Urbaine

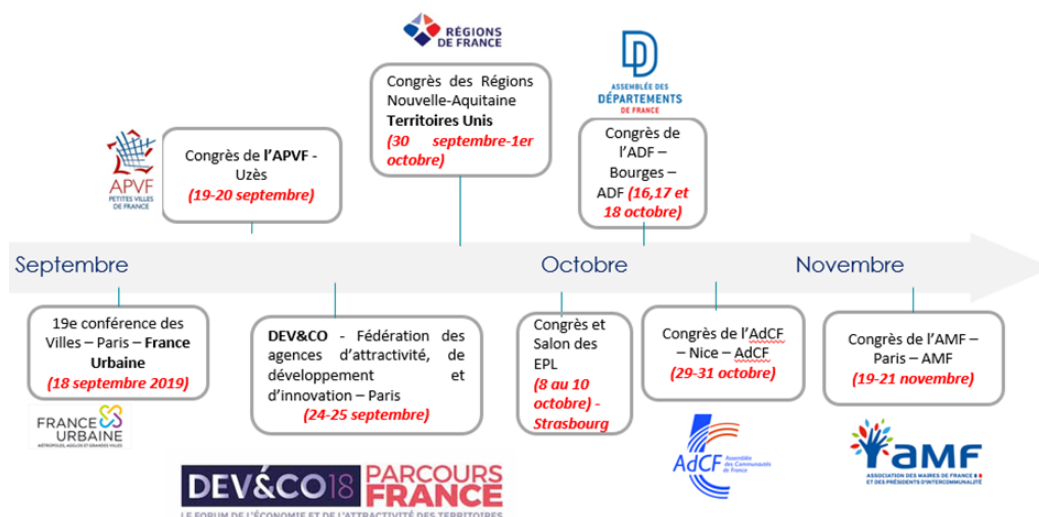
Le 18 septembre avait lieu à l'Hôtel de Ville de Paris la 19^e édition de la Conférence des Villes de France Urbaine.

Réforme de la fiscalité locale, projet de loi engagement et proximité, nouvel acte de la décentralisation, tels sont les thèmes qui ont été abordés à cette occasion, autour de personnalités politiques comme **Olivier DUSSOPT**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, **Jacqueline GOURAULT**, Ministre de la Cohésion des Territoires, **Christian ESTROSI**, Maire de Nice, **François BAROIN**, Maire de Troyes et Président de l'AMF.

Quelques éléments à retenir de l'intervention de Jean-Luc MOUDENC, Président de France Urbaine, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole

- Avec la fin du cumul des mandats, les associations d'élus ont dû s'adapter pour devenir de vrais interlocuteurs des pouvoirs publics ;
- Le mandat aura été marqué par des événements importants : mise en œuvre des lois NOTre et Maptam, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités ; la contractualisation (perçue comme positive par les membres de France Urbaine) ;
- Importance de la solidarité entre les territoires urbains et les territoires ruraux ;
- Un enjeu sécuritaire de plus en plus important ; forte attente des élus et des citoyens à l'égard de l'Etat sur ce sujet. La question migratoire préoccupe aussi beaucoup les élus locaux, qui demandent un renforcement des pouvoirs de police du maire ;
- Réforme de la fiscalité locale : il faut être vigilant à ne pas porter atteinte au principe d'autonomie financière des collectivités locales ; risque de déresponsabilisation des élus (qui ne prélèveraient plus directement les impôts) et qui seraient tentés de ne plus faire de développement économique ; Risque également de fabriquer des citoyens non responsables qui ne seraient plus contribuables.

Timeline des principaux Congrès des associations d'élus



Prochains rendez-vous de SEANCE PUBLIQUE

- **Vendredi 27 septembre** : Groupe territoires de 8h30 à 10h, avec **Jonathan GAINCHE**, Directeur général de Villes de France.
- **Vendredi 11 octobre** : Groupe territoires de 8h30 à 10h, avec **Antoine ANGEARD**, Délégué général du CNER, la fédération des Agences de développement, d'attractivité et d'innovation
- **Vendredi 18 octobre** : master class / formation « **Entreprises et territoires : influence régionale** ». Dans le cadre de son parcours de formation à destination des professionnels, SEANCE PUBLIQUE FORMATION propose le vendredi 18 octobre 2019 un module intitulé « Entreprises et territoires : influence régionale ». Cette formation s'articule notamment autour des enjeux suivants : **l'actualité dans les territoires** (réformes institutionnelles en cours) ; la **construction d'une démarche d'ancrage local** ; **l'expérimentation, la différenciation et les appels à projets** ; la recherche de financements locaux. Une première analyse des débats municipaux dans les villes de plus de 30 000 sera réalisée. Pour en savoir plus Clément MORILLION cmorillion@seance-publique.com
- **SEANCE PUBLIQUE** sera présent au **Salon des Maires 2019** afin d'être au plus près des enjeux des entreprises liées aux territoires et organisera différentes rencontres sur le stand.
 - ✓ Rencontres et débats sur notre stand en lien avec nos partenaires.
 - ✓ Notre dernière étude municipales 2019.
 - ✓ Sur notre stand quelques entreprises qui présenteront des initiatives innovantes ou spécifiques, des expérimentations en lien avec des collectivités locales.
 - ✓ La présentation de **l'Abécédaire des territoires**

Pour rejoindre la communauté Territoire de SEANCE PUBLIQUE
Thibault CHARPENTIER | tcharpentier@seance-publique.com

EN BREF

La députée Anne BLANC nommée « whip collectivités territoriales »

Anne BLANC, députée REM de l'Aveyron (COM ECO) vient d'être nommée par le groupe REM à l'Assemblée Nationale whip en charge des collectivités territoriales. Originaire de l'Aveyron, elle a été maire d'une petite commune, Présidente d'un EPCI et conseillère départementale. Elue députée en 2017, elle est notamment Vice-présidente de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Départ surprise de Serge MORVAN à la tête du CGET

Serge MARIANI a été nommé commissaire général à l'égalité des territoires par intérim, et chargé par intérim de la préfiguration de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Cet ancien conseiller technique d'Edouard PHILIPPE à Maignon succède ainsi à Serge MORVAN. Ce dernier, qui occupait la fonction depuis 2018, a indiqué quitter ses fonctions « pour raisons personnelles ».

Marc GLITA nouveau délégué interministériel aux restructurations d'entreprises

Marc GLITA a pris la tête de la délégation interministérielle aux restructurations d'entreprises. Normalien et ingénieur des Mines, il succède à Jean-Pierre FLORIS qui avait été le premier à occuper ce poste créé fin 2017.